

Appel à projets « Action Structurantes »

1. Objectifs

Les projets déposés devront contribuer à **renforcer ou à faire émerger une expertise régionale**. Leur capacité à structurer la communauté scientifique en Provence-Alpes-Côte d'Azur, à développer ou consolider un réseau autour de certains axes de la **recherche en cancérologie**, et à accroître la visibilité de cette expertise régionale constituera un critère essentiel d'évaluation.

La structuration devra **s'appuyer sur plusieurs équipes et centres de la région**, marseillais et niçois. Les programmes devront avoir une portée régionale et être en mesure de fédérer des équipes en cancérologie, ainsi que, le cas échéant, des équipes issues d'autres disciplines, afin de favoriser l'émergence de nouvelles approches ou orientations stratégiques dans la lutte contre les cancers.

2. Champ de l'appel

Cet appel « bottom-up » est ouvert aux programmes de biologie au sens large ainsi qu'aux sciences humaines et sociales, épidémiologie et santé publique, et à tout autre champ multi ou transdisciplinaire appliqué aux cancers.

Les propositions pourront inclure, sans s'y limiter : la structuration de collaborations entre équipes et la mutualisation des connaissances autour d'une thématique spécifique, la création d'un service, l'appropriation de technologies de ruptures passant par l'acquisition d'équipements de pointe ou la mise en place d'une plateforme technique et/ou de conseil.

3. Critères d'éligibilité

- Identification de deux porteurs du projet, donnant une dimension régionale à l'action (l'un basé à Marseille et l'autre à Nice/Sophia Antipolis)
- Caractère structurant à l'échelle régionale du programme
- Cohérence du budget au regard du calendrier prévisionnel du projet
- Respecter la date limite de soumission, et le formulaire fourni par le Canceropôle Sud
- Fournir une lettre de soutien des directeurs des unités et/ou services hospitaliers impliqués dans le dossier

4. Financement

Durée : 21 mois (du 01/10/2026 au 30/06/2028)

Montant maximum alloué au projet : 300 000 €

La subvention pourra financer :

- Du personnel non permanent (techniciens, assistants-ingénieurs, ingénieurs, post-doctorants, vacataires),
- Des équipements scientifiques, y compris en co-financement (hors Région),
- **Du fonctionnement et prestations de service, à hauteur de 10 % maximum du budget total.**

NB : Le financement des doctorants, les dépenses de frais de mission, frais de publication ou de maintenance d'équipements ne sont pas éligibles.

Les programmes proposés ne devront pas faire l'objet de demandes de financement parallèles. Ils devront être différents des projets déposés dans le cadre d'appels à projets nationaux (PL-Bio, Plan Cancer, PHRC, ARC, etc.).

Des équipes situées en dehors de la région ainsi que des partenaires privés peuvent être associés aux projets, mais ne seront pas éligibles à un financement de la part du Canceropôle Sud. Les partenaires industriels et/ou les équipes extérieures devront ainsi assurer leur propre financement.

5. Engagements et contreparties

Les porteurs de projet s'engageront à :

- Organiser, avec l'aide du Canceropôle, une réunion régionale annuelle (type séminaire scientifique thématique),
- Présenter ses résultats en réponse aux sollicitations du Canceropôle, par exemple lors du Séminaire Annuel,
- Fournir un rapport d'activité annuel (scientifique et financier), un plan d'action (pour chaque année financée par le Canceropôle), un plan de pérennisation pour la suite de l'action au-delà du financement du Canceropôle.

6. Evaluation

La procédure se déroule en 2 étapes :

Phase 1 : Evaluation des dossiers complets par des experts externes à la Région.

Phase 2 : Audition devant le Comité Scientifique des projets retenus après expertise, et sélection de ceux qui seront financés.

Critères d'évaluations et pré-sélection :

- L'aspect structurant du programme au niveau régional ;
- L'originalité du programme et son caractère innovant et compétitif ;
- L'impact attendu au niveau régional, national et international ;
- La légitimité des coordonnateurs et la complémentarité du consortium constitué ;
- Le management : qualité de l'organisation de la collaboration entre les équipes ;
- La faisabilité du programme ;
- La justification du budget demandé.

Cette évaluation et la décision d'approbation ou de rejet relèvent de la compétence exclusive et souveraine des instances du GIP Canceropôle Sud.

7. Modalités de soumission

Un dossier sera à compléter suivant la trame fournie par le Canceropôle, et à renvoyer par email à l'adresse canceropole-paca@univ-amu.fr avant le **16 avril 2026 (17h00)**.

Dans le cadre de cet appel à projets, une lettre signée par les Directeurs des Unités ou services cliniques impliquées dans le projet est demandée précisant que l'action structurante proposée est soutenue par l'institut. Elle devra également attester de l'engagement de l'institut à accompagner sa mise en œuvre, notamment en soutenant les démarches nécessaires à l'acquisition des équipements requis ou le recrutement de personnel, et à réfléchir aux modalités permettant d'en assurer la pérennisation à l'issue du financement.

Calendrier

16 avril 2026	Deadline de dépôt des dossiers complets
30 juin 2026	Audition des projets devant le Comité Scientifique
Au plus tard au 1^{er} octobre 2026	Démarrage des projets